



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Qualité nutritive de l'offre végétarienne au sein des établissements du CNOUS

Question écrite n° 33923

#### Texte de la question

M. Dimitri Houbron attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'offre végétarienne au sein des établissements du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). L'augmentation de la part de protéines végétales dans l'alimentation est préconisée par de nombreux scientifiques et institutions nationales, européennes et internationales afin d'améliorer la santé publique et de lutter contre le changement climatique. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation préconise également la consommation des protéines végétales en restauration collective, ainsi qu'en témoignent l'action 24 du plan national alimentaire et la stratégie nationale de relance par les protéines végétales. Malgré l'annonce à la rentrée 2017 par le CNOUS de la mise en place d'un menu végétarien quotidien, de nombreux étudiants et étudiantes regrettent que cette offre soit souvent assimilée aux garnitures (féculents et légumes), au détriment des protéines. Cette composition nutritionnelle n'apparaît pas optimale pour garantir l'équilibre alimentaire des étudiants et des étudiantes souhaitant adopter un régime végétarien. Il l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour améliorer l'offre de menus végétariens à base de protéines végétales au sein des restaurants et des cafétérias du CNOUS.

#### Texte de la réponse

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est conscient de l'importance d'une nutrition régulière et équilibrée tant au niveau de la santé que pour la réussite des études. Ainsi, depuis 2017, un menu végétarien est proposé tous les jours dans chaque restaurant universitaire au prix d'un repas étudiant grâce notamment aux efforts accomplis par le réseau des œuvres sur le plan de la politique des achats alimentaires et de mutualisation de ces derniers. De plus, depuis 2018, sont également proposés aux étudiants des produits plus diversifiés comme des jus frais (fruits et légumes). Cette offre a été renforcée par l'adoption du dispositif « Lundi Vert » dans l'intégralité des 788 restaurants universitaires gérés par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) afin de promouvoir, sur la base du volontariat, tous les lundis, une consommation limitée en protéines animales, au profit d'une alimentation riche en protéines végétales et d'accompagner les comportements responsables. Dans ce cadre, les étudiants seront encouragés à choisir un plat du jour végétarien de qualité. Les chefs du réseau des œuvres et les diététiciens ont mené une réflexion approfondie sur les apports nutritionnels et ont développé une gamme de 150 recettes végétalisées riches en vitamines et minéraux, associant céréales et légumineuses pour fixer les protéines. Le réseau des œuvres souhaite ainsi répondre aux attentes du public et notamment des quelques 10 % de convives se déclarant végétariens. Par ailleurs, les actions du réseau des œuvres s'inscrivent dans le cadre des exigences de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « Egalim », en matière de composition des repas et de nature des denrées pour la restauration collective. L'objectif est de proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

#### Données clés

Auteur : [M. Dimitri Houbron](#)

**Circonscription** : Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Agir ensemble

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 33923

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire** : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [17 novembre 2020](#), page 8131

**Réponse publiée au JO le** : [6 avril 2021](#), page 3025